



**Tranzaut nous ressemble,  
nous rassemble**

# Gazette communale de Tranzaut n° 82 – Août 2022

- MAIRIE - 02 54 30 81 05 –  
mairie.tranzaut@orange.fr  
**OUVERTURE AU PUBLIC**

Mardi de 9h30 à 12h00  
Jeudi de 15h00 à 18h30  
Vendredi de 9h30 à 12h00  
Samedi de 9h30 à 12h00  
\*\*\*

**TOUTE L'ACTUALITE**  
« www.tranzaut.fr »

à retenir :

**ATTENTION  
COURSE CYCLISTE**

**CIRCULATION  
DIFFICILE**

**LE 22 AOÛT 22  
DE 11 H À 15 H**

**TOUR DE  
L'AVENIR**

DU 18 AU 28 AOÛT 2022

RÉVÉLATEUR  
DE TALENTS

Le Tour de l'Avenir rassemble l'élite mondiale des jeunes cyclistes, « les futurs vainqueurs du Tour de France » - passe par Tranzaut sur la RD38 venant de Mers/Indre et se dirigeant vers Neuvy St Sépulcre.

**Lundi 22 AOÛT**

**Horaires de passage :**

- caravane vers 12h15  
- coureurs vers 12h44

## De bonnes nouvelles

**Le SIVOM des écoles des 5 vallées** de Mers/Indre, Montipouret, Lys St Georges, Sarzay et Tranzaut se porte bien - la réalité du « terrain » est de 134 élèves inscrits à la rentrée de septembre, face aux « quotas de chiffres » de l'inspection d'académie de 114 élèves. Il aurait fallu passer de 7 à 6 classes pour une histoire de quotas !!! Nous avons bien eu raison de résister et de défendre notre école rurale.

**Un grand merci au collectif de parents d'élèves, d'élus, de citoyens et des professeurs qui se sont mobilisés pour défendre les bienfaits de notre école et la nécessité de ce service indispensable dans la ruralité.**

Les élus du SIVOM veulent défendre une école rurale de qualité où le bien-être de l'enfant est au centre des préoccupations de leurs encadrants avec des services scolaires et périscolaires répondant aux besoins des familles, des classes à dimension humaine, des projets et des sorties pédagogiques de qualité ; nous n'avons rien à envier aux autres écoles, n'ayons pas peur de vanter la nôtre, nous avons tous les services et les atouts pour accueillir de nouvelles familles en recherche de qualité de vie à la campagne.

**La commune investit dans la transition énergétique : la chaufferie biomasse collective** sera opérationnelle pour la saison de chauffe 2022 ; adieu chauffage fuel et radiateurs « grille-pains ». Elle alimentera l'ensemble des bâtiments communaux actuels et ceux en projet : mairie, école, cantine, salle des fêtes, locaux du club informatique, du club vtt, du comité des fêtes, du comité des jeunes, du club maillolche berrichonne, des 4 logements communaux, de la sacristie, des projets de wc public et des projets d'aménagement de la grand'maison (à côté de la salle des fêtes). Au vu de la conjoncture actuelle les objectifs de maîtrise des dépenses de consommation d'énergie, d'autonomie énergétique seront atteints.

En partenariat avec la Société Berry Energie Bocage, fournisseur du combustible, Il faut maintenant continuer à structurer une filière locale d'approvisionnement de plaquette bocagère, dans une démarche de valorisation économique de la haie et de préservation d'un paysage de bocage. Dans ce cadre une réunion avec les acteurs du territoire sera organisée en septembre/octobre afin d'estimer les potentialités sur la commune.





## Bientôt un pylône pour l'amélioration de la téléphonie mobile 4G.

Pour améliorer le problème de zone blanche que nous connaissons tous, sur divers secteurs de notre commune, un projet d'implantation d'un pylône d'une hauteur d'environ 42m. Il se situera au stade de football (au fond de la parcelle à gauche) ; nous avons bon espoir qu'il se réalise puisque la phase de déclaration préalable d'urbanisme a été acceptée ; il ne reste plus qu'à attendre l'accord du positionnement des opérateurs « Bouygues-free-Orange-SFR » pour que le chantier soit lancé.

\* \_ \*

**La fibre optique**, sous l'égide du Syndicat Mixte RIP36 (Réseau d'Initiative Publique), arrive à Tranzault.

Vous avez pu vous en rendre compte route de Neuvy Saint Sépulcre, le chantier de la fibre optique avance.

La Société AXIONE en charge de cette opération va commencer les travaux de desserte des particuliers à compter du 22 août et ce jusqu'en mars 2023 : élagage, déploiement du câble fibre, plantation de poteaux nécessaires et travaux de génie civil - Le principe du tracé des travaux est de suivre en parallèle le réseau de téléphone existant qu'il soit en aérien ou en souterrain ; « [www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr) et [www.la-fibre36.fr](http://www.la-fibre36.fr) »

\* \_ \*

## « UNE OPPORTUNITE »

### Installation à venir d'une borne de recharge pour véhicule et vélo à assistance électrique

Une réponse favorable suite à un appel à candidature  
Ce projet est financé à 85 % .

L'implantation qui doit être centrale, tenant compte des possibilités de raccordement et d'accessibilité est prévue à proximité de l'abri bus du centre bourg.

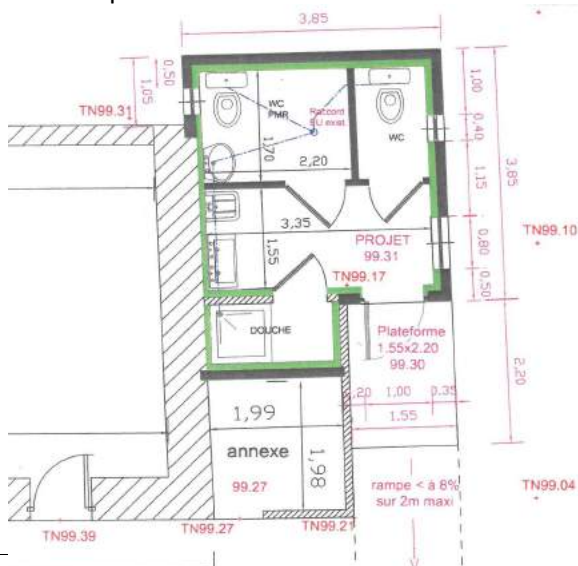


\* \_ \*

## Des projets participatifs opérationnels en 2023:

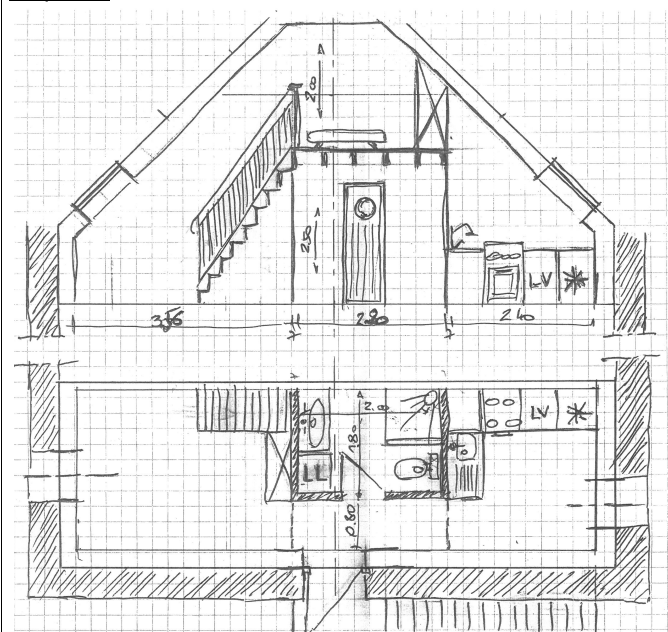
### Création de toilettes publiques

Face aux difficultés de laisser propre les toilettes de la salle des fêtes (sdf) qui étaient jusqu'alors ouvertes au public, le Conseil Municipal a décidé de les réserver à la salle des fêtes. La création de ces toilettes situées au coeur des locaux associatifs seront accessibles à tous publics



### Un nouveau logement communal à louer

- Charges de chauffage, d'eau, d'électricité comprises -  
Esquisse



- situé à l'étage de la « Grange Cayré » accessible par un escalier extérieur  
- logement T2 en duplex – cuisine équipée, sdb-wc, pièce de vie, chambre – d'environ 35m2

\* \_ \*

# En 2023/2024 un inventaire de la biodiversité communale

## INVENTAIRE et/ ou ELOGE de la BIODIVERSITE..... Nouvelle lubie ?



Dans un contexte de réchauffement climatique, de disparitions des espèces dues souvent à la destruction des milieux, de pollutions variées des sols de l'eau et de l'air, de la problématique ressource en eau, on se demande toujours ce qu'on pourrait faire à notre modeste niveau communal pour ne pas aggraver les choses, faute de pouvoir les résoudre ?

Alors c'est vrai ce patrimoine naturel, paysager, ne nous appartient pas, toutefois le territoire français est le patrimoine commun de la nation, et nous élus et habitants n'avons-nous pas un droit de regard puisque nous vivons dans cet espace, devons nous rester à le contempler sans essayer de le préserver ?

Le reboisement des espaces publics a commencé, on va le poursuivre. La commune s'est dotée d'une chaudière biomasse, donc plus d'énergie fossile. D'autre part, une gestion différente de l'entretien des voies communales, des chemins et de leurs abords est en cours par le biais de fauches mieux ciblées et plus espacées. Le futur achat avec le SIVU d'un matériel de broyage ne nécessitera qu'un passage tous les 2 ans permettant ainsi une économie substantielle de temps et de carburant. On se devait donc de poursuivre cette démarche de transition écologique.

**Ce n'est pas une idée nouvelle**, elle était inscrite dans notre profession de foi et maintenant elle est dans le programme du nouveau contrat de ruralité dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

70 inventaires ont déjà été réalisés ou sont en cours dans l'Indre, dont la métropole de Châteauroux et plus proche de nous, Mers sur Indre. Alors pourquoi pas nous, qui possédons encore un peu de bocage, des chemins de randonnées avec une continuité écologique intéressante pour certains, dont l'un d'ailleurs, est dédié aux oiseaux et d'autres malheureusement dont les abords sont bien dégradés alors qu'un itinéraire historique : « les chemins de la guerre de cent ans » va bientôt passer là et parcourir la commune sur 7 kms environ...

Par ailleurs nous avons besoin de copeaux de bois issus de haies locales pour alimenter la chaufferie alors comment évaluer ce patrimoine naturel ? comment s'y prendre pour essayer de le « cerner » si déjà on ne sait pas ce qu'on possède, ce qui doit être préservé et/ ou mis en valeur ?

Et si on arrivait trop tard pour obtenir les subventions nécessaires à ce projet ?

### **C'est quoi la biodiversité ?**

C'est le tissu vivant de notre planète. C'est la diversité des espèces -plantes animaux bactéries champignons- de leurs milieux de vie naturels et des interactions entre eux

### **Quels sont les objectifs d'un inventaire ?**

Réaliser un état des lieux et établir un inventaire avec une base de données.

Améliorer nos connaissances de la flore de la faune et des habitats qui nous entourent et ainsi mieux les respecter, les protéger voir les restaurer et, dans l'intérêt général de préserver ce patrimoine naturel pour que chacun s'y sente bien et donne envie à d'autres de venir s'y installer.

Sensibiliser, informer et mobiliser les habitants et leurs enfants, les élus les agents communaux afin d'entretenir et de conserver ces richesses, changer nos pratiques d'entretien des chemins et voiries et ainsi contribuer à la protection de notre environnement.

Prendre en compte ces informations dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme afin de préserver nos espaces naturels, agricoles et forestiers, des zones à urbaniser.

Être prêt -rêvons un peu- à devenir une commune pilote ? du futur Parc Naturel Régional du Boischaud sud.

### **Qui s'en occupe ?**

L'association INDRE NATURE par convention de partenariat avec la commune va mettre en place ce projet pour la saison 2023, il se déroulera sur 2 ans et pendant 45 jours avec, une phase de diagnostic, des rencontres avec les élus avec des personnes ressources (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs), une phase de travail avec des experts naturalistes et une phase de synthèse et de restitution, le tout sur fond d'animation et de communication auprès des habitants et des enfants.

Concernant les milieux naturels et dans le cadre de l'alimentation en plaquettes de bois de notre chaufferie collective un groupe bocage sera constitué avec la participation d'une douzaine de volontaires afin d'élaborer un outil de connaissances pour un gisement de bois utilisable et de caractériser les haies par types et par classes.

### **Combien ça coûte ?**

22 000€ subventionné par la région à 80 % - un reste à charge pour la commune de 4400€ étalé sur 2 ans -

Le bilan et la synthèse feront l'objet de restitutions publiques et de documents écrits consultables en mairie et en ligne.



# Les principaux projets intercommunaux en cours

## → Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne en cours d'élaboration remplacera notre PLU communal vers 2024

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	COHÉRENCE DU PROJET/TERRITOIRE	CADRE DE VIE	HABITAT	ÉNERGIE
Le PLUi assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire; il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.	Le PLUi dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans. Cette vision s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité, où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.	Le PLUi veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire de l'EPCI et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.	Le PLUi accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.	Les dispositions des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) doivent être prises en compte dans le PLUi. Ce document permet ainsi la mise en cohérence de la politique énergétique et de l'aménagement par, notamment, la maîtrise de l'implantation des sources de production d'énergie.

### → le PLUi devra répondre aux objectifs du Code de l'Urbanisme :

- L'équilibre entre zones urbaines et rurales
- une gestion économe des espaces ENAF et la lutte contre l'étalement urbain
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère,
- La diversité et la mixité sociale dans l'habitat
- La sécurité et la salubrité publiques
- La prévention des risques naturels, miniers, technologiques, des pollutions et des nuisances
- La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,
- la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- La lutte contre l'artificialisation des sols,
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;
- La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie

→ le PLUi devra être compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Châtre en Berry (approuvé le 19 février 2021) selon 3 axes principaux :

<b>Structurer la stratégie économique</b>	<b>Valoriser le paysage</b>	<b>conforter l'armature urbaine du territoire</b>
---	---------------------------------	---

### → Point d'étape du PLUi VdB en cours

- Il ressort de la réalisation du rapport de présentation et du projet d'aménagement et de développement Durable (PADD) un objectif central décliné en trois objectifs prioritaires :

Rendre le territoire attractif et veiller à l'équilibre générationnel		
<b>Développer l'emploi local</b>	<b>Adapter le territoire aux évolutions futures</b>	<b>Offrir un cadre de vie de qualité</b>

- Actuellement en phase de travail sur le règlement graphique notamment sur le développement des zones constructibles, quand nous aurons un peu plus avancé sur ce travail, nous organiserons une réunion publique pour vous tenir informés de l'évolution de ce projet. (<http://www.valdebouzanne.fr/urbanisme.html>)

## → Le SIVU de voirie Fougerolles Sarzay -Tranzault

Le SIVU des 3 communes a validé l'achat du nouveau matériel d'entretien des haies moins agressif, plus économe en temps et en carburant ; Les difficultés actuelles d'approvisionnement ne nous permettront pas d'être livré avant la fin 2022, Démonstration en 2023 .....

\* \_ \*



## → Le contrat rivière du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB)



Objectif du Contrat Territorial Milieux Aquatiques :  
**Améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et la qualité de l'eau en conciliation avec les usages et les riverains**

- Travaux de **restauration** hydro-morphologique
- Travaux d'amélioration de la **continuité** écologique
- Protection de berge : **abreuvoirs** aménagés et **clôtures**
- Plantations de **ripisylve**
- Traitement des espèces exotiques envahissantes

= compétence GEMA – Gestion des Milieux Aquatiques

- **Commune** : TRANZAULT
- **Localisation** :  
Entre « Chantôme » et « La Vignasse »
- **Linéaire de restauration** : 1200 ml
- **Aménagement d'abreuvoirs** : 5
- **Riverains concernés** : 17



\* \_ \*

**Une initiative citoyenne** qui passe peut être inaperçue mais qui mérite d'être soulignée puisqu'elle permet d'améliorer l'accueil des « randonneurs » ; nos sincères remerciements à l'équipe des « 3B..... » qui travaille dans l'ombre.....

Bernardette F., Bernard H. et Bertrand C. ont entrepris la restauration des panneaux de signalisation de randonnée pédestre. Le circuit vert des 23 kms est réalisé et celui en bleu est en cours. **BRAVO et MERCI** les « 3B..... »

## Au conseil municipal ...

### Séance du 25 janvier 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal :

\***annule** la décision modificative adoptée par délibération n°33\_07/12/2021 ;

\***approuve** le plan de financement présenté pour les travaux de réhabilitation de la toiture des bâtiments scolaires/mairie, et **charge** le demande de subvention au titre de DETR ;

\* **décide** d'augmenter la participation financière du SIVOM des 5 Vallées pour l'année 2022 à 8 267 € ;

\* **décide** de vendre à l'entreprise SAS PRUDHOMME TP la parcelle A1528 et une partie de la parcelle A511 pour un montant de 5,50euros T.T.C le m<sup>2</sup>.



**Séance du 12 avril 2022**, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- \* dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, **décide de créer** un emploi non permanent d'Adjoint Technique territorial, à raison de 2h00 hebdomadaire à compter du 15 avril 2022 pour assurer l'entretien de la salle polyvalente ;
- \* **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur (Trésorière) et visé et certifié par l'ordonnateur (Maire), n'appelle ni observation ni réserve,
- \* **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Résultats définitifs	54 694,28 €	167 556,22 €	222 250,50 €

- \* **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent d'investissement à reporter au R001 + 289 320,72 €

Excédent de fonctionnement à reporter au R002 + 167 556,22 €

- \* **accepte** de participer au financement de l'office de Tourisme du Val de Bouzanne **en réduisant** son produit fiscal attendu, et **fixe** en conséquence, les taux d'imposition communaux pour 2022, comme suit :

Taxe foncière bâti :33,54 % - Taxe foncière non bâti : 51,80 % - CFE19,66 %

- \* **approuve** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	495 022,22 €	495 022,22 €
Section d'investissement	785 608,05 €	785 608,05 €

- \* **décide** de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2022 pour un montant de 297,88 € (1,66 € par résidence principale), et au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJD) pour l'année 2022 pour un montant de 9,76 € (0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire) ;

- \* **décide** de transférer la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre) permettant ainsi, l'installation et l'entretien d'une borne de recharge, sur la commune, pour les types de véhicules suscités ;

- \* **décide** de souscrire une ligne de trésorerie de 100 000 €

- \* **reconduit** le régime indemnitaire « RIFSEEP » pour les agents de la Commune ;

**Séance du 17 mai 2022** à l'unanimité, le Conseil municipal :

- \* pour répondre à des erreurs d'écritures sur le Budget prévisionnel 2022, **accepte** de procéder à des virements de crédits ;

- \* **accepte** la réalisation de l'inventaire de la biodiversité communale avec l'association Indre Nature.

**Séance du 14 juin 2022** à l'unanimité, le Conseil municipal :

- \* **accepte** de recevoir la somme de 221 € due par ERDF, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité,

- \* **accepte** de recevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier par l'opérateur Orange,

correspondant à 716,31 € pour les 12,6 kms d'infrastructures aériennes, et 75,47 € pour les 1,77 kms d'infrastructures souterraines.

- \* **adopte** les modalités de mise en œuvre du temps de travail des agents de la Communes, à hauteur de 1607 heures annuelles pour un équivalent temps plein ;

- \* en réponse aux règles d'adressage et à la construction d'une maison d'habitation, **décide** de nommer « Les Planchettes » le lieu-dit situé entre la sortie d'agglomération et « Trisset » ;

- \* **approuve** la convention de partenariat avec le SDEI pour la mise à disposition du téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » et en conséquence ses Conditions Générales d'Utilisation ;

- \* en réponse à la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales, **décide**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, de publier les actes de la Commune sous forme électronique sur le site internet communal,

- \* **approuve** la convention de mise à disposition partielle de la parcelle cadastrée A n°1327 (Stade) à la société ATC France, pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile ;

- \* **approuve** la mise à jour du PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée) et **accepte** d'intégrer les voies communales et chemins ruraux concernés à l'itinéraire « les Chemins de la Guerre de Cent ans »

**[Tous les compte-rendus détaillés du conseil municipal sur «www.tranzault.fr»](http://www.tranzault.fr)**

## Nos écoliers

### Séjour au Lioran

Du 21 au 23 mars 2022, les CM1 et CM2 de l'école de Montipouret sont partis au Lioran pour un séjour à la montagne organisé par l'USEP.

Durant ces 3 jours, ils ont pu découvrir l'activité ski. Le soleil, la neige présente, la proximité de la fin de la saison leur ont permis d'apprendre et de progresser très rapidement. Ils ont tous pu, durant ce séjour, prendre le télésiège et descendre une piste bleue.

Lorsqu'ils n'étaient pas sur les skis, ils ont pu profiter du centre « Les Galinottes » qui nous a accueillis dans de très bonnes conditions. Les enfants ont pu profiter des activités proposées (Loto, Boum, Salle d'escalade, ...). Ce séjour a également permis de travailler la vie en collectivité.



**Un partenariat a été créé entre les CM1-CM2 de Montipouret et la Commune de Sarzay. L'objectif étant de reboiser une petite partie du territoire.**

Cela a permis aux enfants de travailler sur le sujet. Ce projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Les enfants ont recherché dans la commune dix essences d'arbres différents.

- En classe, ils ont pu, grâce à différents outils, nommer les dix essences trouvées.

- Par groupe, ils sont allés à Sarzay en vélo pour planter leur arbre.

- De nouveau en classe, ils ont effectué un travail de recherche afin de réaliser un panneau d'informations.

- La réalisation informatique du panneau s'est déroulée au collège de Neuvy St Sépulcre où les enfants ont pu profiter du matériel informatique.

Il ne restera plus qu'à planter les panneaux et nous vous inviterons tous à vous rendre à Sarzay sur le chemin des Roberts pour voir le travail des enfants.

